

Charte éthique de l'ADM

L'ADM a souhaité rédiger une charte éthique à laquelle elle demande à ses membres d'adhérer. Cette charte nous invite tous à respecter les attitudes qui fondent la pleine conscience. Ceci afin de garantir parmi nos membres de bonnes pratiques ainsi qu'une certaine homogénéisation de celles-ci.

En adhérant à notre association, vous acceptez d'adhérer à notre charte éthique, aussi bien dans l'instruction de programmes basés sur la pleine conscience pour lesquels vous vous êtes spécifiquement formés, que dans toute adaptation de ceux-ci ou innovation que votre domaine d'exercice professionnel vous inviterait à développer.

L'ADM pourra soutenir et promouvoir les programmes et ateliers basés sur la pleine conscience que vous vous engagez à diffuser dans un contexte laïque, sans dénaturer cette approche telle qu'elle a été intégrée dans les principaux programmes basés sur la pleine conscience jusqu'ici reconnus (MBSR, MBCT), et afin de la rendre accessible au plus grand nombre de personnes pouvant en bénéficier. Ceci implique aussi de pouvoir en incarner les attitudes fondamentales que sont le non-jugement, la patience, l'esprit du débutant, la confiance, le non-effort, l'acceptation, le lâcher prise. De même, vous vous engagez à maintenir une pratique personnelle régulière et respecter certaines règles et valeurs telles que décrites dans les recommandations suivantes.

Information quant au parcours de formation d'instructeur :

Diffuser une information juste et claire sur les formations suivies, c'est-à-dire en ne transformant ni leur intitulé, ni leur objectif, ni le nom, la formation ou le titre des formateurs. Ces aspects valent pour la communication sur le site de l'ADM, de même qu'en-dehors de l'ADM, sur tous les supports où ces programmes et activités basés sur la pleine conscience sont promus.

Communication sur les programmes et ateliers basés sur la pleine conscience :

Dans les brochures et autres supports promouvant les programmes et activités basés sur la pleine conscience, diffuser une information réaliste et sincère au sujet des bénéfices que les participants peuvent en attendre, c'est-à-dire sans promettre de résultat, ni évoquer des bénéfices possibles autres que ceux jusqu'ici scientifiquement prouvés. Veiller à ce que les photos, illustrations ou citations jointes soient le plus en accord possible avec la pratique de la pleine conscience telle qu'intégrée dans les programmes originaux, par exemple en évitant la confusion avec des pratiques religieuses et en soulignant que les pratiques sont accessibles ou adaptables à toute personne, quelle que soit sa condition physique.

Contenu des programmes MBSR et MBCT :

S'engager à instruire le protocole MBSR et le programme MBCT, en respectant les curricula originels respectifs.

Inclusion des participants :

Lors de l'inclusion des participants dans les programmes et ateliers basés sur la pleine conscience, avoir une attitude ouverte et respectueuse permettant d'accueillir sans discrimination toute personne pouvant en bénéficier, tout en restant attentif aux fragilités

physiques ou psychiques individuelles pouvant constituer une contre-indication, à discuter alors avec la personne.

Confidentialité :

Ne divulguer, auprès de tiers et sans son autorisation formelle, aucune information personnelle concernant un participant à vos programmes et ateliers basés sur la pleine conscience, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de ceux-ci.

Tarifs :

Pratiquer des tarifs raisonnables pour les programmes et autres ateliers basés sur la pleine conscience, c'est-à-dire un tarif correspondant à une fourchette de prix tels que pratiqués par les collègues de votre région ou de votre pays.

Relation entre membres :

Adopter à l'égard des autres membres de l'ADM, tant en leur présence que lors d'échanges à leurs propos, une attitude fondée sur le respect, la prévenance et la bienveillance.

Approfondissement de la pratique et de la réflexion :

Tout comme les participants aux programmes et ateliers basés sur la pleine conscience sont encouragés à maintenir la pratique et la réflexion, s'engager dans l'approfondissement de votre pratique et la compréhension continue de celle-ci, en inscrivant votre parcours d'instructeur et/ou de formateur dans un processus de formation continue.